

INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS

1. Quand parle-t-on d'investissement direct étranger?

1.1 Historique

Les investissements directs étrangers ne sont pas un phénomène nouveau. Au cours des derniers siècles, le colonialisme et la politique impérialiste du monde occidental avait amené les détenteurs de capitaux à «investir» dans les pays opprimés. La suprématie (économique, technologique et militaire) des nations européennes permit l'exploitation des ressources économiques des pays colonisés ainsi que l'accumulation d'énormes richesses par les actionnaires des grandes compagnies opérant dans le «nouveau monde». Plus tard, à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, ce sera la mise en œuvre du plan Marshall qui donnera un nouvel essor aux investissements directs étrangers (américains). En effet, les Etats-Unis visaient plusieurs buts avec la mise en application du plan Marshall: il s'agissait bien sûr en première ligne de venir en aide à l'Europe en crise en reconstituant des mécanismes économiques normaux. Bien que le phénomène soit donc déjà ancien, les statistiques sur les investissements directs étrangers sont assez récentes. Elles s'inscrivent dans le contexte de la mondialisation qui se caractérise par la globalisation de l'économie, les implantations à l'étranger et l'internationalisation des flux. L'investissement direct étranger est en effet devenu le principal instrument par lequel les pays s'intègrent dans l'économie mondiale – ce processus s'étant accentué au plan mondial, il convient d'envisager de plus en plus l'analyse des relations économiques internationales sous l'angle de l'IDE. Des statistiques sur les investissements directs étrangers sont produites par le Luxembourg depuis 1995 et n'étaient - jusqu'en 2005 - réalisées que sur base d'un «gentleman's agreement». Depuis, un règlement européen a été arrêté.

1.2 Définition

Selon la définition du Fonds Monétaire International (FMI), l'investissement direct désigne « les investissements qu'une entité résidente d'une économie (l'investisseur

direct) effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie (l'entreprise d'investissement direct) ». La notion d'intérêt durable est très importante, car elle sous-entend l'existence d'une relation à long terme par laquelle l'investisseur exerce une influence significative dans la gestion de l'entreprise, par opposition aux «investissements de portefeuille». Il y a supposition de l'existence d'une relation d'investissement direct lorsque l'investisseur direct détient au moins 10% des actions ordinaires ou des droits de vote – pourcentage de détention à partir duquel l'investisseur est présumé être en mesure d'influer significativement sur la gestion d'une entreprise ou d'y contribuer. Notons que la participation peut être directe mais aussi indirecte, en l'occurrence par le biais d'une société intermédiaire (filiale, société affiliée, succursale). L'investissement direct englobe l'ensemble des ressources mises à la disposition de l'entreprise, c'est-à-dire les opérations en capital, les opérations de prêts et placements entre affiliés ainsi que les bénéfices réinvestis.

2. Comment sont établis les statistiques IDE ?

2.1. La collecte de données

Les sociétés faisant l'objet d'un investissement direct de l'étranger ainsi que celles réalisant un investissement direct à l'étranger sont enquêtées annuellement. La collecte des données statistiques est réalisée conjointement par le STATEC et la Banque Centrale du Luxembourg (BCL) conformément aux dispositions de la loi du 28 juin 2000 portant modification de l'arrêté grand-ducal modifié du 10 novembre 1944 relatif au contrôle des changes. La BCL est chargée de la collecte des données auprès des sociétés du secteur financier et le STATEC enquête les sociétés du secteur non-financier.

L'enquête IDE est obligatoire et s'inscrit dans le cadre des obligations statistiques du Grand-Duché de Luxembourg envers les organismes internationaux dont il est membre, notamment la Commission Européenne (Eurostat), la Banque Centrale Européenne (BCE), le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE). Quelques 900 entreprises

font partie de l'enquête «IDE». L'enquête est ‘paperless’ et les questionnaires ainsi que toute la documentation y relative peuvent être téléchargés sur Internet à partir du portail statistique. Le but de l'enquête est de collecter des informations relatives aux encours d'investissements directs étrangers réalisés au Luxembourg par des non-résidents et à l'étranger par des résidents. Les résultats servent notamment à établir une statistique propre sur les Investissements Directs Etrangers (IDE) ainsi que sur les filiales étrangères (FATS). Elles constituent en outre une base pour l'établissement de la position extérieure globale du Luxembourg et elles représentent une information complémentaire au niveau de la balance des paiements et de la comptabilité nationale. Par ailleurs, elles servent à l'analyse économique du pays en général.

Doivent répondre à cette enquête les personnes morales résidentes sélectionnées par le Statec sur base de certains critères comptables (fonds propres, immobilisations financières, total bilan, emploi, chiffre d'affaires) et susceptibles de se trouver dans une relation d'investissement direct avec un non-résident, soit en qualité d'investisseur direct, soit en qualité d'entreprise objet de l'investissement direct. L'enquête IDE est exhaustive dans le secteur bancaire et des assurances et couvre uniquement les moyennes et grandes entreprises dans les autres branches d'activité, à l'exclusion des « EVS - entités à vocation spéciale » (e.g. holding, société de participation financière) n'appartenant pas à un groupe ayant une activité opérationnelle sur le territoire national. D'autres sociétés ne sont pas enquêtées en raison de leur faible poids économique afin d'alléger la charge administrative. L'enquête n'est donc pas exhaustive, mais dans la mesure où toutes les moyennes et grandes sociétés ainsi que toutes les banques et sociétés d'assurance y participent, les statistiques sont représentatives et la sous-évaluation reste minime.

Précisons que les EVS sont exclues de cette enquête du fait que le Grand-Duché n'étant pour ces sociétés bien souvent qu'un pays de transit pour d'importantes sommes de capital. Leurs opérations financières amplifieraient considérablement les stocks IDE entrants/sortants et il existe une forte disproportion entre les capitaux engagés et la valeur ajoutée ou l'emploi créé par ces activités au Luxembourg. Les EVS sont néanmoins couvertes par la collecte statistique des sociétés émettrices de

la BCL et leurs encours d'IDE se trouvent intégrés dans les statistiques de la Position Extérieure Globale du Luxembourg publiées par la BCL.

Dans le cadre de l'enquête, il est demandé aux déclarants de fournir un organigramme sur la structure intégrale de l'actionnariat et des participations de leur entreprise ou groupe. Les questionnaires à compléter demandent ensuite des renseignements signalétiques et comptables sur la société enquêtée, ses actionnaires, ses participations et des sociétés-sœurs à l'étranger. Les données sur les investissements directs à déclarer doivent être recherchées dans l'organigramme du groupe, dans la comptabilité de l'entreprise enquêtée ainsi que dans la comptabilité des entreprises non-résidentes.

2.2. Travaux de compilation et obligations statistiques internationales

Les déclarants transmettent leur réponse à l'enquête soit en déposant les questionnaires électroniques dûment remplis sur la plateforme de dépôt électronique du Statec, soit en les retournant au Statec par courriel. Les réponses sont aussitôt soumises à des contrôles de cohérence et de conformité avant leur injection/saisie dans la base de données. A la clôture du cycle de collecte, les enregistrements bruts de la base de données subissent à nouveau des tests de qualité. En phase de compilation, l'on examine les variations annuelles des agrégats statistiques et l'on vérifie leur fondement au niveau des micro-données. À chaque étape, les résultats rejetées sont redressés selon le cas en coopération directe avec le déclarant, par consultation d'autres sources administratives/publiques ou par des estimations. Après validation, les micro-données sont transférées dans l'environnement de production.

En phase de production, l'on prépare les tableaux pour la série statistique sur les IDE publiée sur le portail statistique du Luxembourg, ainsi que les multiples transmissions de statistiques envers les organismes internationaux, comprenant notamment Eurostat, la BCE (par l'intermédiaire de la BCL), l'OCDE, le FMI et la CNUCED. Les données sur les revenus d'IDE sont par ailleurs utilisées dans la balance des paiements et en comptabilité nationale et le Statec répond en outre à des demandes

spécifiques sur les IDE provenant d'institutions spécialisées, d'ambassades, de ministères, d'universités, d'étudiants, etc.